

# ARRETE MUNICIPAL N°49/2025

Portant réglementation du stationnement et de la circulation  
Sur le Parking de la Mairie et Rue de la Mairie  
Pour la Fête de Noël organisée  
Par l'Amicale du Personnel Communal de Folschviller

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu la manifestation intitulée « Fête de Noël » organisée le vendredi 19 décembre 2025 par l'Amicale du Personnel Communal de Folschviller ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking de la Mairie et Rue de la Mairie ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits, le vendredi 19 décembre 2025 de 17h00 au samedi 20 décembre 2025 à 08h00 :

- Sur le parking de la Mairie
- Rue de la Mairie (autour de la Mairie)

**ARTICLE 2 :** La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par les services de la ville et les organisateurs.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOLSCHVILLER
- Monsieur COLANTONIO et M. GULDNER – Adjoints au Maire -
- Monsieur LAUER Sylvain – Responsable Service Technique+Lieutenant des Pompiers de Folschviller
- Madame APPEL Rita – Service Technique
- GUILLOT Jean-Luc – Président de l'Amicale du Personnel Communal de FOLSCHVILLER –
- Police Municipale
- Registre des arrêtés municipaux

Fait à Folschviller, le 11 décembre 2025

Le Maire,  
Didier ZIMNY

